

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 14 octobre 2022  
DEL-2022-66**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 36
- \* de Représentés : 5
- \* de Votants : 41      Pour : 41      Contre : 0      Absentions : 0

Étaient présents : M. André AGOSTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc FILIPI, Mme Sylviane GANDOUIN, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Paul BATTESTI, M. Dominique FABRE, M. Dominique MITRIDATI, Mme. Stella PIERI, M. Félix TAMBINI.

Absents : Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme Nathalie ANGELINI, M. Benoît BRUZI, Jean-Joseph CANTELLI, M. Yannick CASTELLI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Paul INNOCENZI, M. Roland LAURELLI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, M. Paul-Mathieu RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Pierre-Jean STEFANI.

**OBJET: M14: Deuxième édition du Festival « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro- Demande et plan de financement.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 21 octobre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le sept octobre 2022. L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

L'édition inaugurale du festival intitulé « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro » s'est déroulée à Piedicroce et à Carcheto-Brustico du 27 au 29 mai derniers.

Un bilan détaillé de l'opération, présenté par les services, a été validé par les membres de ladite commission le 29 juin 2022 puis adressé à l'ensemble des conseillers communautaires. C'est également au cours de cette réunion que ses membres, considérant que la première édition de l'événement a été une réussite au coût financier maîtrisé, se sont prononcés favorablement, et à l'unanimité, pour demander une reconduction de l'opération en 2023 avec démarrage de l'itinérance et maintien des dates de la manifestation au week-end de l'Ascension.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20221014-DEL2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Notification : 21/10/2022

Afin de mettre en avant toutes les composantes du territoire et de garantir, au gré des éditions, un renouvellement suffisant de la manifestation, il a été décidé, d'une part, d'organiser une itinérance à travers la Castagniccia-Casinca qui se conjugue à une thématique annuelle spécifique, et, d'autre part, d'y inviter une région insulaire ou extérieure à l'île (volet qui n'a pas pu être mis en œuvre en 2022).

Pour ce qui est du territoire à inviter à l'occasion de cette 2<sup>e</sup> édition (qui devrait se dérouler du 19 au 21 mai 2023), il est proposé à nouveau par les services de convier la Lunigiana, région de l'arrière-pays de La Spezia plutôt montagneuse, comparable à la Castagniccia, occupant la vallée de la Magra aux confins de la Ligurie et de la Toscane.

La proposition de la thématique annuelle suivante mêlant les paysages des vallées d'ici et d'ailleurs est : *“Entre Magra et Fium'Altu – Tra Magra è Fium'Altu”*.

Le coût total du projet de la manifestation s'élève à **40 000.00 €**.

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse par le biais de la mesure 3.1-C “FESTILOCHI” du règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse, et propose également d'avoir recours au mécénat d'entreprises puisque les collectivités publiques y sont éligibles.

Dans le cadre de ce projet, le plan de financement proposé est le suivant :

| <b>Organismes</b>  | <b>%</b>     | <b>Montant H. T</b> |
|--|--------------|---------------------|
| Collectivité de Corse<br>(mesure 3.1-C “FESTILOCHI”<br>du règlement des aides pour la<br>culture ) | 70 %         | 28 000 €            |
| Mécénat d'entreprises  | 10 %         | 4 000 €             |
| Communauté<br>de communes  | 20 %         | 8 000 €             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100 %</b> | <b>40 000 €</b>     |

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

VU les statuts de la communauté de communes de la Castagniccia-Casinca,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis à ce sujet par la commission “Patrimoine”,

**Le Conseil Communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20221014-DEL2022-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Notification : 21/10/2022

**DECIDE**

- **D'approuver** le plan de financement la deuxième édition du Festival « Horizons d'ici et d'ailleurs – Orizonti di qui e d'altro.
- **D'Autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**

**Antoine POLI**

